Image not found or type unknown

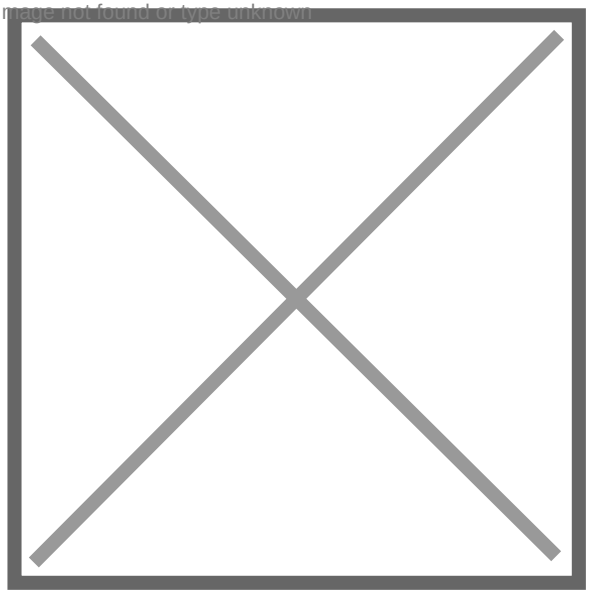

Dommages psychologiques, peut-on attaquer en justice

Par **September**, le **12/07/2010** à **01:07**

Bonjour,
Ne m'y connaissant pas, j'aimerais savoir si dans un cas comme le mien, il est possible d'engager une action en Justice contre la personne concernée.

Voilà, j'ai reçu de très graves dommages psychologiques de la part d'une personne avec laquelle je fus en relation durant plusieurs années.
Ces dommages ont créé un traumatisme, qui se traduit de plusieurs manières :

- Syndrôme de Dépression
- Cauchemards toutes les deux nuits environ sur toujours cette personne
- Auto scarification du visage, ce qui me pose de très gros souçis sociaux
- Crises d'angoisse et de nerf à répétition
- Auto scarification d'autres parties du corps moins voyantes
- Tentative de suicide
- Problèmes de concentration graves, etc

Bien entendu j'ai essayé de me soigner. J'ai vu sept psychiatres différents, ai suivi une thérapie, pris des traitements, tenté toutes sortes de solutions pour oublier. Rien n'y a fait.

En dernier recours je suis allé voir la personne afin de trouver une solution. Mais elle a aggravé mon cas, par des actions, des paroles et attitude.

Est-il possible de l'attaquer en Justice, et si oui quelle est la procédure ?
J'ai quelques témoins.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **chris_ldv**, le **12/07/2010** à **14:31**

Bonjour,

Votre situation semble davantage relever du domaine médical que du domaine juridique.

Retenez que si vous souhaitez vous engager dans une démarche juridique il vous sera nécessaire d'apporter la preuve, ou à minima des éléments de preuve, par rapport à ce que vous demandez, sans quoi votre action ne pourra aboutir.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés